



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Deduction

Question écrite n° 48016

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait qu'actuellement la TVA sur les repas d'affaires dans les restaurants n'est pas deductible pour les entreprises. Or, dans beaucoup de pays voisins, cette TVA est deductible, ce qui est un facteur important et favorable à l'activité des restaurants. Il souhaiterait qu'il lui indique pour quelle raison la France maintient une attitude aussi rigide en matière de fiscalité sur les repas d'affaires.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48016

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 627